Image not found or type unknown

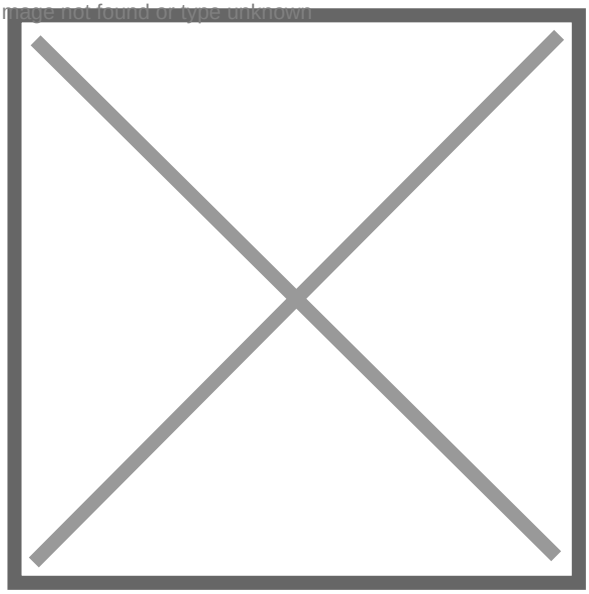

Révision du coût de formation

Par **Dariya**, le **02/06/2010** à **21:45**

Bonjour,

Je me suis trouvée face à un problème lié à non-respect du programme d'études par une Grande Ecole dans laquelle je suis mon Mastère Spécialisé. Ainsi, nous avons pas eu environ 60 heures de cours pendant 6 mois à l'Ecole, pas de voyage d'études à l'étranger qui est pourtant bien mentionné dans le réglement pédagogique, ni de visites des entreprises. A quoi s'ajoute l'absence des seminaires et des rencontres avec des industriels. En gros, le réglement n'était pas du tout pris en compte lors le déroulement de cette formation. Par ailleurs, nous nous sommes engagés de payer 8.000 € pour ce Master, mais vue de la situation qu'on a, il me semble tout à fait logique de demander la révision de cette somme malgré la signature du contrat au début de notre parcours. En plus, dans le contrat c'est marqué que dans le cas de désistement de la part de l'étudiant, ce dernier reste redevable le montant que l'Ecole avait dépensé pour organiser ses études. Mais comme finalement nous avons pas eu grand chose, est-ce ce serait possible de diminuer le montant final à payer ?

Merci beaucoup de votre aide et de votre soutien dans cette situation.

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés